

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2 AFIN DE DIMINUER L'EMPRUNT ET LA DÉPENSE AUTORISÉS ET DE MODIFIER L'OBJET DU RÈGLEMENT PAR LE RETRAIT DE CERTAINS TRAVAUX

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, que le *Règlement numéro 10 modifiant le règlement numéro 2 afin de diminuer l'emprunt et la dépense autorisés et de modifier l'objet du règlement par le retrait de certains travaux*, est entrée en vigueur le 7 janvier 2020, date de l'émission de l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Donné à Beauharnois, ce troisième (3^e) jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un (2021).

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim,

(Original signé)

Linda Phaneuf, urb.